Conduite à tenir après exposition au risque rabique PROTOCOLE RAGE

Processus: Prise en charge du patient

1- OBJECTIFS

Ce protocole permet de définir la conduite à tenir des soignants après une exposition au risque rabique.

2- DOMAINE D'APPLICATION

Il s'applique lors de la prise en charge de tout patient ayant une suspicion de contamination par la rage.

3- CONDUITE A TENIR APRES EXPOSITION AU RISQUE RABIQUE

Pour tout sujet mordu ou en contact (griffure, excoriation, léchage sur muqueuse ou peau érodée) avec un animal pouvant être enragé :

• Animaux : carnivores terrestres et chauve-souris+++

En France:

animaux domestiques autres que chien, chat, furet : pas de TT animaux sauvages **sauf chauves souris** : pas de TT

Chien, chat, furet: TT si surveillance impossible

A l'étranger, en zone d'enzootie : Afrique, Asie, Moyen Orient, Amérique latine, Europe

Centrale/Est: TT recommandé

EN PRATIQUE : pour toute indication d'immunothérapie et/ou de vaccination antirabique, contacter le centre anti-rabique

3-1. TRAITEMENT DE LA PLAIE:

- ✓ Laver la plaie abondamment à l'eau savonneuse (savon de Marseille)
- ✓ Puis rinçage au sérum physiologique
- ✓ Puis **désinfection** par polyvinyl-pyrolidone iodée (BETADINE®) ou si allergie : chlorhexidine
- ✓ Si suture, nécessité d'un parage soigneux au préalable
- ✓ Prophylaxie du tétanos et traitement préemptif des infections à pyogènes selon les cas

3-2. CONDUITE A TENIR VIS A VIS DE L'ANIMAL :

- Animal vivant :
- ✓ Mise OBLIGATOIRE sous <u>surveillance vétérinaire</u> pour chats, chiens et furets pendant 14 jours
- ✓ 3 certificats vétérinaires doivent être établis après l'exposition (dès que possible, J7 et J14)
- ✓ Mise en surveillance vétérinaire obligatoire, même si l'animal est correctement vacciné
- ✓ Si la surveillance vétérinaire n'est pas réalisée par le propriétaire de l'animal, l'intervention des autorités de police (commissariat) DOIT être requise
- Animal mort spontanément ou tué après la morsure : contacter la Direction des Services Vétérinaires qui adressera, en urgence, la tete de l'animal à l'Institut Pasteur

3 -3. INDICATIONS DE L'IMMUNOTHERAPIE ET DE LA VACCINATION (cf Annexe 1) :

➤ <u>IMMUNOTHERAPIE</u> (IMOGAM RAGE[®])

- ✓ Réalisée par le **Centre anti-rabique** (sauf en cas de morsure grave à suturer aux urgences : immunothérapie à réaliser au SAU pendant la suture)
- ✓ A réaliser sans limite de temps après le contact
- ✓ 20 UI/Kg
- ✓ Par infiltration locale autour de la plaie pour l'essentiel de la dose, le reste en IM profonde du côté homolatéral à la plaie et controlatéral au vaccin ; le site d'injection des immunoglobulines doit être différent du site d'injection du vaccin
- ✓ En même temps que 1^{ère} dose de vaccin (idéalement), à défaut avant la 2^{ème} dose de vaccin (délai maximum entre 1^{ère} dose vaccin et immunothérapie = 7j)

• <u>INDICATIONS</u>:

- o Morsures de chauve-souris ou doute sur un contact
- Exposition de grade II ou III avec un animal à l'étranger pour les personnes immunodéprimées (ID)
- o Exposition de grade III avec un animal à l'étranger pour tous les patients
- O Dans de rares cas, exposition de catégorie III avec un animal sur le territoire français :
 - ✓ signes cliniques de rage chez l'animal
 - ✓ ou notion de séjour de l'animal à l'étranger

➤ **PROTOCOLES DE VACCINATION** (VACCIN RABIQUE PASTEUR®, RABIPUR®)

- ✓ Réalisés par le Centre anti-rabique
- ✓ A réaliser sans limite de temps après le contact
- ✓ Utilisent un des 2 vaccins agréés, préparés sur culture cellulaire (PVRV ou PCECV)
- ✓ Administration en **IM profonde** (deltoïde adulte et enfant, face antérolatérale cuisse nourrisson)

• SCHEMAS VALIDES PAR L'OMS (diponibles en France)

Protocole court (ZAGREB):	<u>Protocole long (ESSEN)</u> :		
• 2 injections à J0 (en deux sites d'injection différents)	 1 injection à J0, J3, J7, J14 et J28 		
• 1 injection à J7	Ce protocole est toujours indiqué si:		
• 1 injection à J21	✓ Immunothérapie associée		
3	✓ Morsure de chauve-souris (+ immunothérapie)		
	✓ Personne immunodéprimée (ID)		

✓ <u>SI ANTECEDENT DE VACCINATION ANTIRABIQUE</u>

- Pour les personnes exposées à la rage pouvant attester d'une vaccination préventive antérieure complète (vaccin sur culture cellulaire) ou d'une prophylaxie post exposition complète, faire 2 injections à J0 et J3.
- Jamais d'immunothérapie en cas d'ATCD de vaccination anti-rabique (qq soit le délai).

ANNEXE nº1:

INDICATIONS DE L'IMMUNOTHERAPIE ET DE LA VACCINATION ANTIRABIQUE APRES EXPOSITION

Catégorie du contact	Nature de la blessure	Etat de l'animal mordeur ¹		Conduite à tenir	
(gravité)		Au moment de la blessure	Pendant la surveillance vétérinaire ²		
I	Absence de lésion Contact indirect Léchage sur peau intacte Pas de contact	-	pas de surveillance	∅ (pas de traitement)	
II cou	Morsure bénigne (parties couvertes, bras jambes, tronc, peau découverte mordillée)	sain	apparition de signes de rage confirmée ⁵	vaccination dès l'apparition des signes de rage de l'animal	
			reste sain	Ø	
	Griffure bénigne ou		vaccination immédiate (+ immunothérapie ³ si ID)		
	excoriation, sans saignement	signes suspects de	rage confirmée	poursuivre le protocole	
	immédiat	rage⁵ ou morsure par un animal à l'étranger	rage non confirmée	arrêt de la vaccination si l'animal est sain à J14 de l'observation	
		Enragé ⁵ , incom	nu, non examiné	vaccination immédiate	
	Morsures graves (profondes,		reste sain	Ø	
III	multiples, face et extrémités, ayant traversé la peau), avec saignement immédiat	sain	apparition de signes de rage confirmée ⁵	immunothérapie ³ + vaccination dès l'apparition des signes de rage de l'animal	
	Griffures graves, avec		immunothérapie ³ + vaccination immédiate		
	saignement immédiat	signes suspects de	rage confirmée ⁵	poursuivre le protocole	
	Léchage sur peau lésée ou érodée	rage ⁵ ou morsure par un animal à l'étranger	rage non confirmée	arrêt de la vaccination si l'animal est sain à J14 de l'observation	
	Léchage des muqueuses (contamination des	animal enragé ⁵ chauve-souris	immunothérapie ³ +	nothérapie ³ + vaccination immédiate	
	muqueuses pas la salive) Tout contact avec chauve	inconnu, non examiné, mais morsure par un animal en France	vaccination immédiate ⁴		
	souris				

¹ Si l'animal est mort, contacter la direction des services vétérinaires pour faire acheminer l'encéphale au laboratoire agréé pour diagnostic de rage :

- morsure bénigne (I et II) : attendre les résultats d'analyse.
- morsure grave (III) : débuter les immunoglobulines et le vaccin anti-rabique si l'animal est suspect de rage ou inconnu.

Si immunothérapie, nécessité de contrôler le taux d'Ac à J28 (selon le protocole) pour décider ou non d'une injection supplémentaire de vaccin.

² La surveillance vétérinaire ne s'applique qu'au chat, chien et furet

³ Immunothérapie, après validation de l'indication par médecin référent (CAR) ou médecin sénior des urgences En cas de morsure grave nécessitant une immunothérapie et une suture en urgence, l'injection d'immunoglobulines antirabiques doit être réalisée aux urgences, sur prescription d'un médecin senior. La vaccination anti-rabique sera ensuite réalisée dans les 48-72h au CAR.

⁴ Immunothérapie dans des cas exceptionnels : signes cliniques de rage chez l'animal ou animal venant de l'étranger, après validation de l'indication par médecin référent (CAR) ou médecin sénior des urgences.

⁵ Les animaux domestiques ou sauvages suspects de rage seront euthanasiés (à l'exception des espèces protégées) pour permettre la réalisation des examens de laboratoires appropriés (analyse de l'encéphale).